

Monsieur Philippe SCHAAR
Président
Association MEYDIA
1 impasse Saraméjous
38240 MEYLAN

Grenoble,

05 AVR. 2017

Suivi par : Anne TRILLAT – 04.56.58.53.45 – anne.trillat@lametro.fr
DGA Cohérence territoriale
Direction planification territoriale et urbanisme
Nos références : 24100LT2017-0224

Objet : Concertation du projet « Paul-Louis Merlin » sur Meylan

Monsieur le Président,

L'élaboration du projet d'aménagement «Paul-Louis Merlin» sur la commune de Meylan s'accompagne d'une démarche de concertation avec les habitants et les acteurs du territoire. J'ai lu avec attention votre contribution en date du 1er mars 2017 et vous en remercie. Vos réflexions participent à l'élaboration de ce projet.

Avant tout chose je tiens à vous rappeler que cet ancien site de Schneider Electric a été acquis par CODEVIM, société d'aménagement foncier qui plus qu'aménageur est également propriétaire et maître d'ouvrage de cette opération. La Métropole, en lien avec la commune de Meylan et CODEVIM, organise cette concertation parce que nous sommes convaincus de l'intérêt général représenté par le projet.

Comme indiqué dans la délibération du 1 avril 2016, cette opération participe aux efforts, nécessaires, de production de logements que doit réaliser la commune, afin de respecter ses engagements, tels qu'inscrits dans le Plan Local de l'Habitat (PLH) et le Schéma de cohérence territoriale (SCOT). Le site PLM est par ailleurs inscrit dans le projet de PLH arrêté par le conseil métropolitain du 16 décembre 2016.

Le projet présenté par les partenaires est celui d'un quartier mixte, mêlant habitat et économie. Sur ce dernier point, et pour répondre à votre demande, le maintien de 10 000m² de locaux d'activité existant est prévu. Concernant l'implantation d'entreprises et conformément à la rencontre avec les acteurs économiques du 19 juillet 2016, la recherche de prospects est coordonnée entre l'aménageur et le service économie de la Métropole. Les contacts ont été pris, la décision d'une implantation relève désormais du libre choix des entreprises intéressées.

La réunion du 7 mars 2017 a permis une restitution de la démarche de concertation et des évolutions apportées au projet urbain.

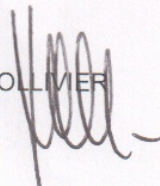
En s'appuyant sur cette synthèse, le conseil Métropolitain tirera le bilan de la concertation le 30 juin prochain, dans le cadre des objectifs de la délibération du 1er avril 2016 et dans le respect des orientations du PLH. La traduction réglementaire du projet s'effectuera dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, sur la base de ce bilan.

Les services de la Métropole restent à votre entière disposition en tant que de besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Vice-Président délégué à
l'Aménagement du territoire, risques
majeurs et projet métropolitain,

Yannik OLLIVIER



Copies :

M Fabrice HUGELE, Vice-président de Grenoble-Alpes Métropole en charge de l'économie
M Damien GUIGUET, Maire de Meylan – Mme HANNA, adjointe au Maire de Meylan